

*L'an deux mil dix-huit
le vingt et un février*

à 20 heures et 30 minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-DENIS-COMBARNAZAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard FERRIERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2018

Présents : FERRIÈRE - BORDES - CORNIL - BARRIER - LAURENT - THOMAS - PERROUX - DASSAUD - CARLIER -LEGENDRE

Absente : LENTÉ

Monsieur CARLIER a été désigné secrétaire.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 février 2018.

❖ Actualisation du zonage d'assainissement

Monsieur BORDES indique que la Commission "Equipements publics" qu'il préside s'est réunie le 13 février pour étudier le rapport élaboré par Egis Eau sur le projet de zonage d'assainissement de la Commune qui devra être soumis à enquête publique Il présente au Conseil le dossier d'actualisation du zonage prescrivant un assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'arrêter le projet de zonage d'assainissement non collectif de la Commune réalisé par Egis Eau.

- de soumettre ce projet à enquête publique selon les articles L123-10 et R123-19 du code de l'urbanisme par :

- la saisine du Président du Tribunal administratif en vue de la désignation d'un commissaire-enquêteur.*

- la prise d'un arrêté de mise à l'enquête publique.*

- la transmission à Mr le Préfet du Puy-de-Dôme et Mr le Président du Tribunal Administratif du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.*

- la prise en charge des dépenses correspondant à cette procédure.*

❖ Questions diverses

- Chemins communaux

Monsieur PERROUX souligne l'état dégradé des chemins communaux. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à l'employé communal d'essayer de ramener le gravier des bas-côtés dans l'attente du chiffrage du coût du gravier à inscrire au budget 2018. Des devis vont être demandés aux carrières environnantes.

- Route de la Vialle

Madame DASSAUD revient sur la question soulevée au dernier conseil par la présence importante de boue sur la route de la Vialle en raison de l'activité agricole du secteur. Elle indique qu'elle a rencontré l'exploitant agricole concerné pour discuter de ses contraintes liées à l'implantation des bâtiments d'exploitation de part et d'autre de la route communale ainsi que de ses projets et des difficultés de cette profession. Elle lui a demandé s'il accepterait de présenter son exploitation aux élus. Le Conseil souhaite que cette initiative soit étendue aux agriculteurs implantés sur la Commune et charge Madame DASSAUD d'organiser ces rencontres. Celle-ci termine en indiquant qu'un "raclage" de la route de la Vialle a été fait de suite et que des solutions sont envisagées pour améliorer cette situation sur le long terme.

- Cartographie des cours d'eau
Monsieur BORDES explique qu'il a assisté à l'expertise des terrains pour la cartographie des cours d'eau et points d'eau non cours d'eau de la Commune ce qui conduit à l'application de réglementations et contraintes différentes selon le classement réalisé.

DÉLIBÉRATIONS CI-APRES ADOPTÉES

❖ N°2018-03: Actualisation du zonage d'assainissement

<i>Bernard FERRIÈRE</i>		<i>Julie THOMAS</i>	
<i>Thierry BORDES</i>		<i>Alain PERROUX</i>	
<i>Yannick CORNIL</i>		<i>Marie-Noëlle DASSAUD</i>	
<i>Pierre BARRIER</i>		<i>Mathieu CARLIER</i>	
<i>Guillaume LAURENT</i>		<i>Noëlle LEGENDRE</i>	